

« POSTE COULAGE PLANCHERS »

EVALUATION COUT ENERGETIQUE DES TACHES :

- COULAGE PLANCHER /CHAUSSETTE
- COULAGE PLANCHER/ACTIONS CORDES
- COULAGE PLANCHER/VIBREUR

COÛT PHYSIOLOGIQUE « COULAGE PLANCHER »

(mesuré sur XXXXIe 23/03/2010)

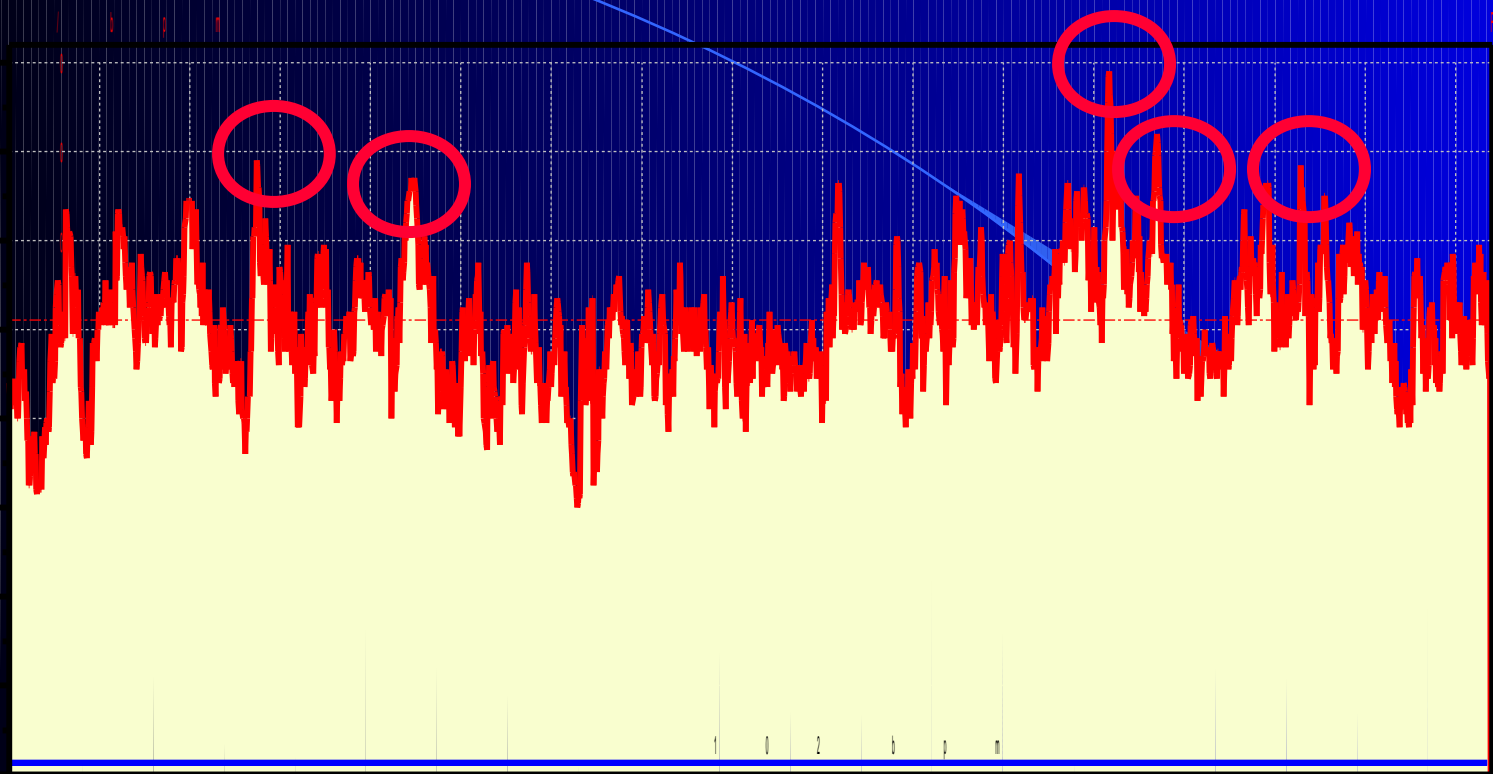
TACHE PRECISE :

« MAINTIEN DE LA GOULOTTE AVEC
PROGRESSION SUR LE PLANCHER

de 12H01 à 14H40...

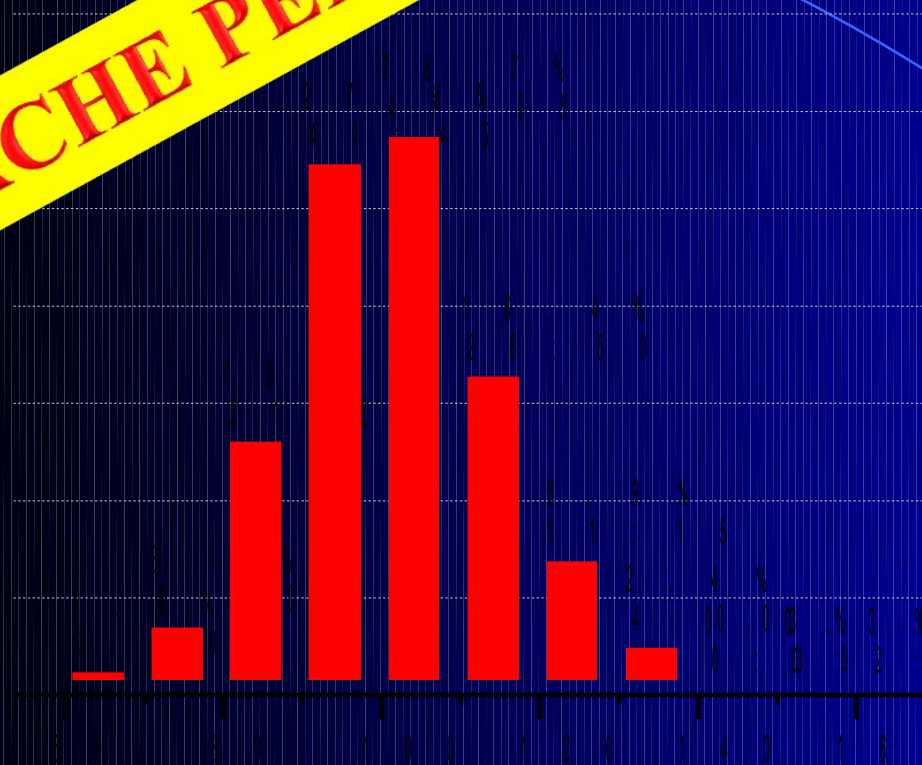
➡ MESURE DE LA FREQUENCE CARDIAQUE

➡ CE QUE DIT LA REGLEMENTATION



Durée	2:42:40
Fréquence cardiaque minimale	60 battements par minute
Fréquence cardiaque moyenne	102 bpm
Fréquence cardiaque maximale	158 bpm

TACHE PENIBLE



Fréquence cardiaque minimale de l'opérateur : 60bpm

82,3% du temps à plus de 90 bpm, soit 2H18'58'' dans cette tâche.

..dont 3% du temps à plus de 130 bpm, soit 4'55'' dans cette tâche.

La Fréquence Cardiaque moyenne au travail ne doit pas dépasser de 30 pulsations/mn la fréquence cardiaque au repos, et ne jamais dépasser 130 pulsations/mn en Fréquence cardiaque maximale au travail.

(ref arrêté du 15/06/1993-article R.231-69 du code du travail - recommandations pour les médecins du travail / Fc moyenne à ne pas dépasser)

COÛT PHYSIOLOGIQUE « COULAGE PLANCHER »

(mesuré sur XXXXXX le 23/03/2010)

TACHE PRECISE :

→ ACTION SUR LES CORDES DE LA
CHAUSSETTE

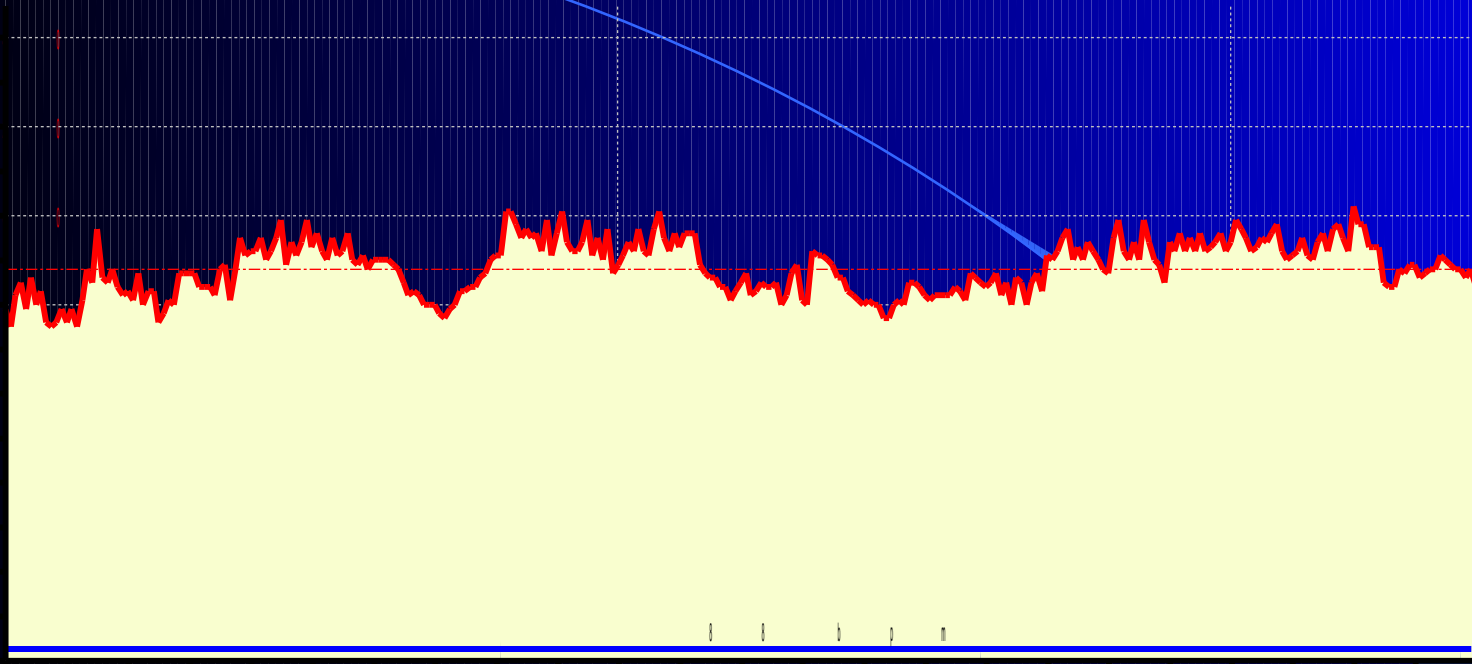
de 12H01 à 12H27'55... durée : 25'...

☞ MESURE DE LA FREQUENCE CARDIAQUE

☞ CE QUE DIT LA REGLEMENTATION

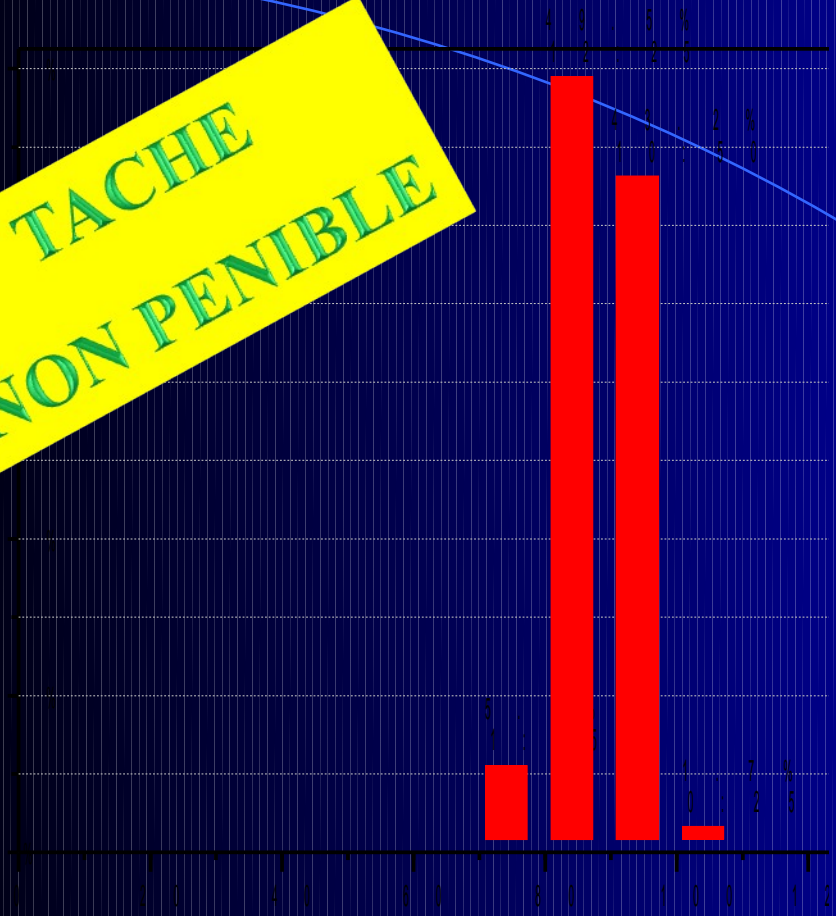
MESURE Fc SUR XXXX..TACHE /ACTION SUR LES CORDES..en même temps q
Brice..le même jour...durée d'enregistrement : 25'...

(6/10)



Durée	26'55
Fréquence cardiaque minimale	75 battements par minute
Fréquence cardiaque moyenne	88 bpm
Fréquence cardiaque maximale	102 bpm

TACHE
NON PENIBLE



Fréquence cardiaque minimale de l'opérateur : 75bpm

1,7% du temps à plus de 105 bpm,soit 25'' dans cette tâche.

..dont 0% du temps à plus de 130 bpm, dans cette tâche.

La Fréquence Cardiaque moyenne au travail ne doit pas dépasser de 30 pulsations/mn la fréquence cardiaque au repos,et ne jamais dépasser 130 pulsations/mn en Fréquence cardiaque maximale au travail.

(ref arrêté du 15/06/1993-article R.231-69 du code du travail - recommandations pour les médecins du travail / Fc moyenne à ne pas dépasser)

COÛT PHYSIOLOGIQUE « COULAGE PLANCHER »

(mesuré sur XXXXXXXX le 23/03/2010)

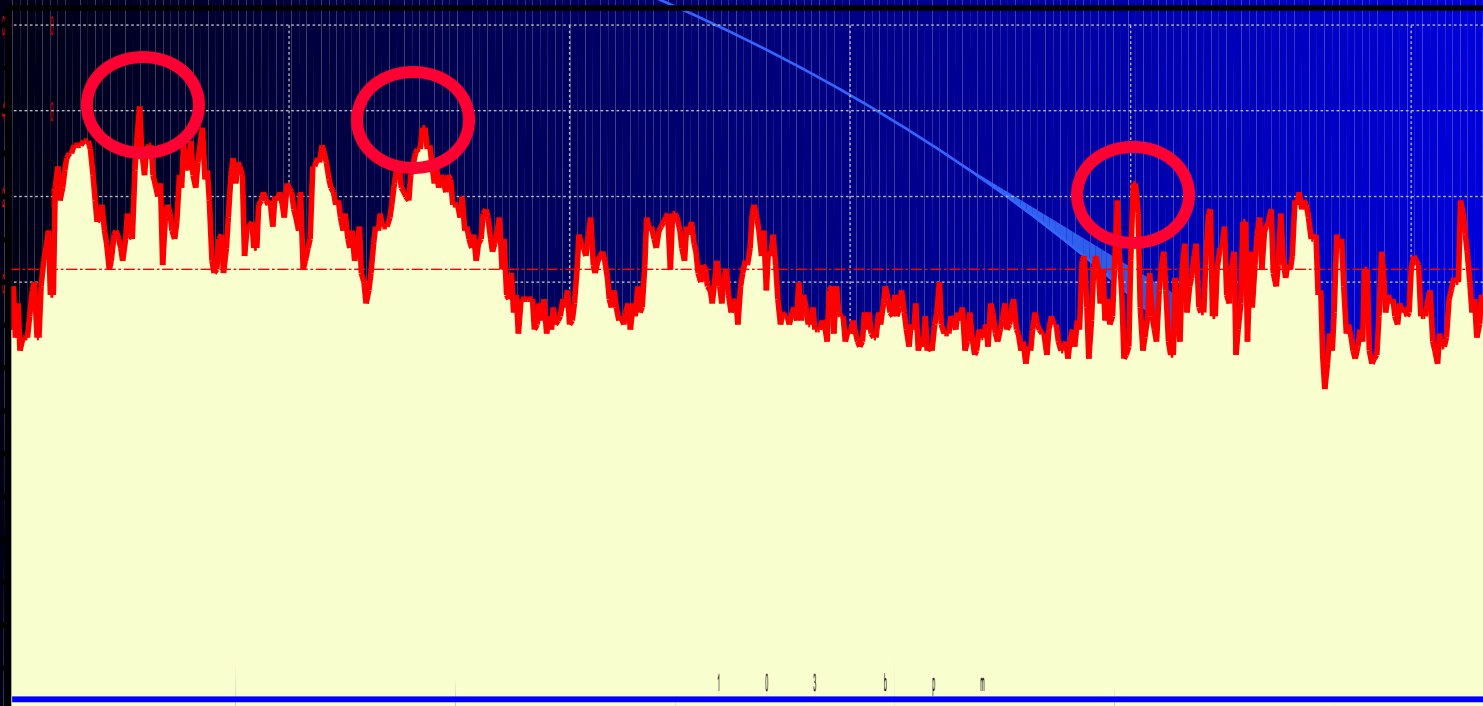
TÂCHE PRÉCISE :

VIBREUR

durée : 53' de 14H03 à 14H56...

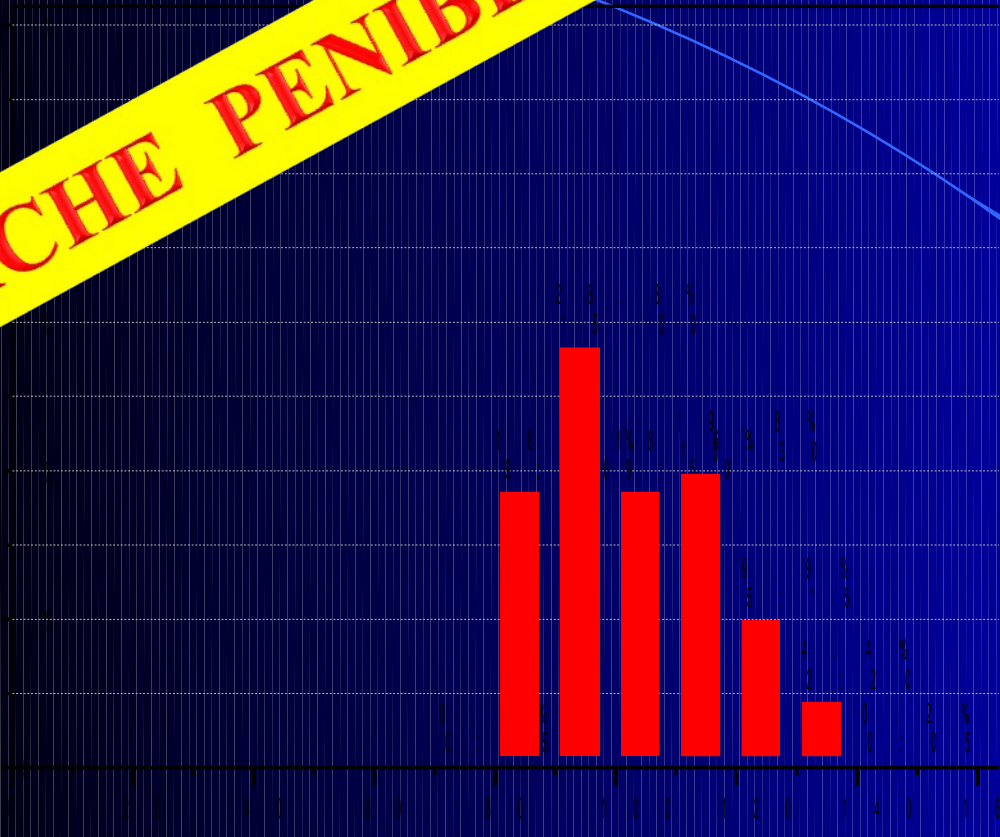
➡ MESURE DE LA FREQUENCE CARDIAQUE

➡ CE QUE DIT LA REGLEMENTATION



Durée	0:53:00
Fréquence cardiaque minimale	75 battements par minute
Fréquence cardiaque moyenne	103 bpm
Fréquence cardiaque maximale	141 bpm

TACHE PENIBLE



Fréquence cardiaque minimale de l'opérateur :
75 bpm

34,3% du temps à plus de 105 bpm, soit 18'10 dans cette tâche.

..dont 4,6% du temps à plus de 130 bpm, soit 2'25'' dans cette tâche.

La Fréquence Cardiaque moyenne au travail ne doit pas dépasser de 30 pulsations/mn la fréquence cardiaque au repos, et ne jamais dépasser 130 pulsations/mn en Fréquence cardiaque maximale au travail.

(ref arrêté du 15/06/1993-article R.231-69 du code du travail - recommandations pour les médecins du travail / Fc moyenne à ne pas dépasser)